



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Longueuil tenue le 16 mai 2023, à 19 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil, sous la présidence de Mme Reine Bombo-Allara.

Présences :

Catherine Fournier, mairesse
Marc-Antoine Azouz
Rolande Balma
Lysa Bélaïcha
Reine Bombo-Allara
Alvaro Cueto
Nathalie Delisle
Karl Ferraro

Geneviève Héon
Sylvain Joly
Sylvain Larocque
Jacques Lemire
Carl Lévesque
Affine Lwalalika
Marjolaine Mercier
Jonathan Tabarah

Autres présences :

Sophie Deslauriers, directrice du greffe et greffière
Carole Leroux, chef du Service du greffe et assistante-greffière
Alexandre Parizeau, directeur général

1. OUVERTURE

CO-230516-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CO-230516-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par M. Karl Ferraro, d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point CO-230516-3.2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-1.3

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil et, durant laquelle,

la greffière lit les questions des citoyens qui ont été reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant, pour la présente séance.

Mme Mireille Landry dépose un document concernant une problématique de sécurité pour les cyclistes et les piétons sur la rue Alphonse-Dulude.

Un document déposé par Mme Carole Mainville concernant le comblement des postes offerts pour le projet de développement de la zone aéroportuaire est déposé.

CO-230516-1.4

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 11 AVRIL 2023 À 19 H 04

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 avril 2023 à 19 h 04 tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-1.5

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION TENUE LE 20 AVRIL 2023 À 16 H 05 TENANT LIEU DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION LORS DE CETTE SÉANCE

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 20 avril 2023 à 16 h 05, tenant lieu du rapport de la mairesse sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de cette séance.

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION

CO-230516-2.1

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE TENUE LE 1ER MARS 2023 (SD-2023-1126)

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du Conseil local du patrimoine tenue le 1^{er} mars 2023.

CO-230516-2.2

DÉPÔT DE PROCÈS-VERBAUX DE RÉUNIONS DE COMITÉS CONSULTATIFS (SD-2023-1214)

Il est procédé au dépôt des procès-verbaux des réunions suivantes :

1° réunion du Conseil des aînés tenue le 24 août 2022, modifié lors de sa réunion du 14 mars 2023;

2° réunion du Conseil des aînés tenue le 22 novembre 2022 et le 24 janvier 2023;

3° réunion du Conseil interculturel tenue le 30 novembre 2022.

CO-230516-2.3**DÉPÔT DE CORRESPONDANCES REÇUES DE LA DIRECTRICE DES FINANCES ET TRÉSORIÈRE**

Il est procédé au dépôt de correspondances reçues de la directrice des finances et trésorière conformément aux articles 502 et 511 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

CO-230516-2.4**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2022 DU BUREAU DU PROTECTEUR DU CITOYEN (SD-2023-0751)**

Il est procédé au dépôt du rapport annuel 2022 du Bureau du protecteur du citoyen.

CO-230516-2.5**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2022 SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT CO-2020-1090 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE (SD-2023-1186)**

Il est procédé au dépôt du rapport annuel 2022 sur l'application du *Règlement CO-2020-1090 sur la gestion contractuelle*.

CO-230516-2.6**ADOPTION DU BILAN DE L'ANNÉE 2022 ET DE LA MISE À JOUR DU PLAN D'ACTION 2022-2023 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES ET DES MESURES EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE (SD-2023-1269)**

Il est proposé d'adopter le bilan de l'année 2022 ainsi que la mise à jour du plan d'action 2022-2023 à l'égard des personnes handicapées et des mesures en matière d'accessibilité universelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-2.7

REPORTÉ

REMPLACEMENT DES RÈGLES RÉGISSANT LES COMMISSIONS DU CONSEIL ORDINAIRE (SD-2023-0965)

Proposition principale

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par Mme Lysa Bélaïcha, de remplacer les *Règles régissant les commissions du conseil ordinaire* selon le document joint au sommaire décisionnel SD-2023-0965.

Proposition technique de reporter l'étude de la proposition principale

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par M. Jacques Lemire, de reporter l'étude de la proposition principale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-2.8**DÉPÔT DES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT ET RÈGLES DE PROCÉDURE AINSI QUE DU CODE D'ÉTHIQUE DE L'OFFICE DE PARTICIPATION PUBLIQUE DE LONGUEUIL (SD-2023-1446)**

Il est procédé au dépôt des modalités de fonctionnement et règles de procédure ainsi que du code d'éthique de l'Office de participation publique de Longueuil.

CO-230516-2.9**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2022 DE L'OFFICE DE PARTICIPATION PUBLIQUE DE LONGUEUIL (SD-2023-1447)**

Il est procédé au dépôt du rapport annuel 2022 de l'Office de participation publique de Longueuil.

MM. Karl Ferraro, Jacques Lemire et Sylvain Laroque quittent leur siège.

CO-230516-2.10**NOMINATION DE COMMISSAIRES AD HOC DE L'OFFICE DE PARTICIPATION PUBLIQUE DE LONGUEUIL (SD-2023-1421)**

Il est proposé :

1° de nommer, pour une période de cinq ans, les personnes suivantes à titre de commissaires ad hoc de l'Office de participation publique de Longueuil :

- 1.1° Pierre Batellier;
- 1.2° Jacques Bénard;
- 1.3° Pierre Benoit;
- 1.4° Bruno Bergeron;
- 1.5° Marguerite Bourgeois;
- 1.6° Miriam Fahmy;
- 1.7° Annie Gauvin;
- 1.8° Sylvie Mondor;
- 1.9° Idriss Fimba Tankoano;
- 1.10° Vincent Van Schendel;
- 1.11° Jean-François Vachon;
- 1.12° Akos Verboczy;

2° de fixer leur rémunération horaire comme suit :

2.1° pour le ou la commissaire ad hoc assumant la présidence d'une commission : 115 \$;

2.2° pour toute autre personne agissant comme commissaire ad hoc au sein d'une commission : 85 \$;

2.3° la rémunération horaire est indexée annuellement. Le pourcentage et le calendrier d'indexation correspondent à ceux que la Ville de Longueuil adopte pour ses cadres.

Les commissaires ad hoc doivent respecter les modalités de fonctionnement et règles de procédures de l'Office, et tout code, charte ou politique que celui-ci pourrait développer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-2.11

NOMINATION D'UN MEMBRE CITOYEN DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE (SD-2023-1565)

Il est proposé de nommer M. David Ruel à titre de membre citoyen du conseil local du patrimoine, en remplacement de Mme Hélène Léveillé, et ce, jusqu'au terme du mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. COMMUNICATIONS

CO-230516-3.1

PROCLAMATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE (SD-2023-1243)

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

Il est proposé de proclamer la journée du 17 mai, Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, en soulignant la volonté de la Ville de Longueuil de favoriser la défense des droits des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Karl Ferraro reprend son siège.

M. Jonathan Tabarah quitte son siège.

CO-230516-3.2**DÉSIGNATION DU 16 MAI COMME JOURNÉE MONDIALE DE LA SENSIBILISATION À LA MALADIE CŒLIAQUE**

CONSIDÉRANT qu'un pour cent de la population canadienne est touchée par la maladie cœliaque, ce qui représente plus que 382 500 personnes, soit environ 85 000 personnes au Québec;

CONSIDÉRANT que de nombreuses personnes atteintes de la maladie cœliaque souffrent pendant des années avant de recevoir un diagnostic, car les symptômes sont nombreux;

Il est proposé que la Ville de Longueuil désigne le 16 mai comme Journée mondiale de la sensibilisation à la maladie cœliaque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. FINANCES

M. Sylvain Laroque reprend son siège.

CO-230516-4.1**DÉPÔT DE DEMANDES DE REMBOURSEMENT DE DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES CONSEILLERS**

Il est procédé au dépôt de demandes de remboursement de dépenses de recherche et de soutien :

- 1° du conseiller M. Marc-Antoine Azouz, datée du 13 mars 2023;
- 2° de la conseillère Mme Rolande Balma, datée du 11 avril 2023;
- 3° de la conseillère Mme Lysa Bélaïcha, datée du 28 février 2023;
- 4° du conseiller M. Alvaro Cueto, datée du 11 mars 2023;
- 5° du conseiller M. Carl Lévesque, datée du 27 février 2023.

M. Jonathan Tabarah reprend son siège.

CO-230516-4.2**OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À LA HALTE DU COIN (SD-2023-0885)**

Il est proposé d'octroyer à La halte du coin une aide financière d'un montant de 20 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour combler ses besoins en matière d'installations sanitaires pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-4.3**APPROBATION DU BUDGET DU CONSEIL DES ARTS DE LONGUEUIL POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023 ET DE SON PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2023-2026 (SD-2023-0006)**

Il est proposé d'approuver le budget du Conseil des arts de Longueuil pour l'exercice financier 2023 ainsi que son plan de développement 2023-2026, conformément au protocole d'entente intervenu avec le Conseil des arts de Longueuil concernant l'aide accordée à cet organisme, pour son fonctionnement et le soutien de ses activités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-4.4**AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DU POSTE BUDGÉTAIRE IMMOBILISATIONS PAYÉES COMPTANT AU PAIEMENT DES TRAVAUX DE RÉPARATION D'ÉCLAIRAGE DE RUES ET DE PARCS AINSI QUE DE L'EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE EN LIEN AVEC CES TRAVAUX (SD-2023-0033)**

Il est proposé d'affecter la somme de 986 890 \$ en provenance du poste budgétaire Immobilisations payées comptant au paiement des travaux de réparation d'éclairage de rues et de parcs ainsi que de l'embauche d'une ressource en lien avec ces travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-4.5**AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DU POSTE BUDGÉTAIRE IMMOBILISATIONS PAYÉES COMPTANT AU PAIEMENT D'UNE STATION MÉTÉOROLOGIQUE AUTOMATIQUE, INCLUANT L'AMÉNAGEMENT DU SITE (SD-2023-1075)**

Il est proposé d'affecter la somme de 175 000 \$ en provenance du poste budgétaire Immobilisations payées comptant au paiement d'une station météorologique automatique, incluant l'aménagement du site.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-4.6**AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER AFIN DE PRÉVOIR LES CRÉDITS REQUIS POUR L'ACQUISITION DES LOTS 5 853 955, 6 092 788 ET 5 853 956 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE CHAMBLY (SD-2023-1206)**

Il est proposé d'affecter une somme de 21 163 737,21 \$ en provenance du fonds de développement immobilier afin de prévoir les crédits requis pour l'acquisition des lots 5 853 955, 6 092 788 et 5 853 956 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Jacques Lemire reprend son siège.

CO-230516-4.7**AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES ET DE L'AFFECTATION D'UN SURPLUS AFFECTÉ MENTIONNÉS SUR LA LISTE DU 17 AVRIL 2023, PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2023-1300)**

Il est proposé d'autoriser les virements budgétaires et l'affectation d'un surplus affecté apparaissant sur la liste du 17 avril 2023 préparée par la Direction des finances, au montant de 483 885 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-4.8**ORDRE À LA GREFFIÈRE OU À L'ASSISTANTE-GREFFIÈRE DE VENDRE À L'ENCHÈRE PUBLIQUE LES IMMEUBLES SUR LESQUELS LES TAXES FONCIÈRES, LES CHARGES ASSIMILÉES À LA TAXE FONCIÈRE ET LES DROITS DE MUTATION EXIGIBLES EN 2021 ET ANTÉRIEUREMENT N'AURONT PAS ÉTÉ PAYÉS, EN TOUT OU EN PARTIE (SD-2023-0856)**

Il est proposé :

1° d'ordonner à la greffière ou à l'assistante-greffière de vendre à l'enchère publique le 14 septembre 2023, à 10 h, à la salle du conseil située au 4250, chemin de la Savane, les immeubles sur lesquels les taxes foncières, les charges assimilées à la taxe foncière et les droits de mutation exigibles en 2021 et antérieurement n'auront pas été payés, en tout ou en partie, ces immeubles étant indiqués sur la liste produite par la trésorière, jointe au sommaire décisionnel SD-2023-0856;

2° d'autoriser le chef de Service revenus et investissements et trésorier adjoint ou le chef de la Division revenus à enchérir et acquérir ces immeubles lors de cette vente, l'enchère ne doit cependant pas dépasser le montant de l'évaluation municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RESSOURCES HUMAINES**6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES****CO-230516-6.1****DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES POUR LE MOIS DE MARS 2023 (SD-2023-1191)**

Il est procédé au dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ attribués au cours du mois de mars 2023 et des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus depuis le début de l'exercice financier 2023, avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats excède 25 000 \$.

CO-230516-6.2**AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-21-157 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'ÉTUDES GÉOTECHNIQUES ET DE CARACTÉRISATIONS ENVIRONNEMENTALES DANS LE CADRE DES PROGRAMMES TRIENNAUX D'IMMOBILISATIONS LOCAL ET D'AGGLOMÉRATION (CONTRAT 1) (SD-2023-1115)**

Il est proposé d'autoriser une dépense de 127 065,31 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-21-157 pour la fourniture de services professionnels d'études géotechniques et de caractérisations environnementales dans le cadre des programmes triennaux d'immobilisations local et d'agglomération (contrat 1), requise pour les travaux de réfection de la rue Saint-Laurent Ouest, entre la rue Joliette et le boulevard La Fayette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Lysa Bélaïcha quitte son siège.

CO-230516-6.3**AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-20-179 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'ÉCLAIRAGE ROUTIER ET D'ESPACES PUBLICS, D'ENFOUISSEMENT D'UTILITÉS PUBLICS ET DE FEUX DE CIRCULATION DANS LE CADRE DES PROGRAMMES TRIENNAUX D'IMMOBILISATIONS LOCAL ET D'AGGLOMÉRATION ET LES MISES À JOUR ANNUELLES (SD-2023-1288)**

Il est proposé d'autoriser une dépense de 113 734,67 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-20-179 pour la fourniture de services professionnels d'éclairage routier et d'espaces publics, d'enfouissement d'utilités publiques et de feux de circulation dans le cadre des programmes triennaux d'immobilisations local et d'agglomération et les mises à jour annuelles, requise pour la réalisation de plans et devis et de l'appel d'offres pour la modification des feux de circulation à l'intersection de la montée Saint-Hubert et des boulevards Maricourt et Kimber.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-6.4**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT POUR L'ACQUISITION DE DEUX FOURGONNETTES (SD-2023-1107)**

Il est proposé d'attribuer de gré à gré le contrat pour l'acquisition de deux fourgonnettes de marque Ford, modèle Transit 350, à Ford du Canada limitée, par l'entremise du Centre d'acquisitions gouvernementales, pour un montant estimé à 135 463,55 \$, taxes comprises, et selon le document joint au sommaire décisionnel SD-2023-1107.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-6.5**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT DP-23-030 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE CONTRÔLE DE PLANTS DE NERPRUN (SD-2023-0770)**

Il est proposé d'attribuer de gré à gré le contrat DP-23-030 pour l'exécution de travaux de contrôle de plants de nerprun, à Sylva Croissance inc. pour un montant estimé à 111 267,06 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-6.6**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT FU-23-004 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PIÈCES POUR LE SYSTÈME DE SIGNALISATION KALIFIX (SD-2023-1337)**

Il est proposé d'attribuer de gré à gré le contrat FU-23-004 pour la fourniture et la livraison de pièces pour le système de signalisation Kalifix, pour une période de trois ans, à Signalisation Kalitec inc., fournisseur unique, pour un montant estimé à 600 047,14 \$, taxes comprises, et selon les conditions de son offre de services datée du 17 avril 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-6.7**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-23-051 POUR UN MANDAT DE SENSIBILISATION PORTE-À-PORTE SUR LES MATIÈRES ORGANIQUES (SD-2023-1134)**

Il est proposé d'attribuer de gré à gré le contrat GG-23-051 pour un mandat de sensibilisation porte-à-porte sur les matières organiques, à Nature-Action Québec inc., pour un montant estimé à 339 047 \$, taxes comprises, le cas échéant, et selon les conditions de son offre de services datée du 11 avril 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-6.8**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-23-052 POUR LA LOCATION D'HEURES DE GLACE AU CENTRE SPORTIF GAÉTAN-BOUCHER (SD-2023-1209)**

Il est proposé d'attribuer de gré à gré le contrat GG-23-052 pour la location d'heures de glace au centre sportif Gaétan-Boucher, pour la période du 17 avril au 19 août 2023, à Co-Réna inc., pour un montant estimé à 110 646,19 \$, taxes comprises, le cas échéant, et selon les conditions de son offre de services datée du 5 avril 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-6.9**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-008 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX GÉNÉRAUX D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS DANS LES PARCS ET ESPACES VERTS (SD-2023-0815)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-008 pour l'exécution de travaux généraux d'aménagements paysagers dans les parcs et espaces verts, pour une période prenant fin le 31 décembre 2024, au plus bas soumissionnaire conforme, Paysagiste Rive-Sud ltée, pour un montant estimé à 588 307,53 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-6.10**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-012 POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION 10 ROUES MUNI D'UNE BENNE BASCULANTE (CONTRAT 1) (SD-2023-1277)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-012 pour l'acquisition d'un camion 10 roues muni d'une benne basculante (contrat 1), au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Globocam (Montréal) inc., pour un montant estimé à 305 208,04 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-6.11**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-012 POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION 10 ROUES MUNI D'UNE BENNE BASCULANTE (CONTRAT 2) (SD-2023-1310)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-012 pour l'acquisition d'un camion 10 roues muni d'une benne basculante (contrat 2), au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Globocam (Montréal) inc., pour un montant estimé à 305 208,04 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-6.12**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-012 POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION 10 ROUES MUNI D'UNE BENNE BASCULANTE (CONTRAT 3) (SD-2023-1313)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-012 pour l'acquisition d'un camion 10 roues muni d'une benne basculante (contrat 3), au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Globocam (Montréal) inc., pour un montant estimé à 305 208,04 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-6.13**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-012 POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION 10 ROUES MUNI D'UNE BENNE BASCULANTE (CONTRAT 4) (SD-2023-1314)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-012 pour l'acquisition d'un camion 10 roues muni d'une benne basculante (contrat 4), au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Globocam (Montréal) inc., pour un montant estimé à 305 208,04 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-6.14**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-012 POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION 10 ROUES MUNI D'UNE BENNE BASCULANTE (CONTRAT 5) (SD-2023-1327)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-012 pour l'acquisition d'un camion 10 roues muni d'une benne basculante (contrat 5), au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Globocam (Montréal) inc., pour un montant estimé à 305 208,04 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-6.15**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-012 POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION 10 ROUES MUNI D'UNE SELLETTE ET D'UN SYSTÈME HYDRAULIQUE (CONTRAT 7) (SD-2023-1328)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-012 pour l'acquisition d'un camion 10 roues muni d'une sellette et d'un système hydraulique (contrat 7), au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Globocam (Montréal) inc., pour un montant estimé à 267 585,43 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-6.16**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-014 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DES TOITURES DU BÂTIMENT SITUÉ AU 777, RUE D'AUVERGNE ET EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT (SD-2023-1202)**

Il est proposé :

1° d'adjuger le contrat APP-23-014 pour l'exécution de travaux de réfection des toitures du bâtiment situé au 777, rue d'Auvergne, au plus bas soumissionnaire conforme, Toitures Roger Lapointe inc., pour un montant de 720 778,28 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis;

2° d'emprunter au fonds de roulement un montant n'excédant pas 778 000 \$, remboursable sur 5 ans, afin de prévoir les crédits requis à cette fin ainsi que pour les services professionnels et les frais de gestion en lien avec ces travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-6.17

NUMÉRO NON UTILISÉ

CO-230516-6.18

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-022 POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE DU COLLÈGE, ENTRE LA RUE MATHESON ET LE BOULEVARD COUSINEAU (SD-2023-1198)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-022 pour la réalisation des travaux de réfection de la rue du Collège, entre la rue Matheson et le boulevard Cousineau, au plus bas soumissionnaire conforme, Location D'Angelo inc., pour un montant de 6 985 000,01 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis, conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement CO-2023-1220.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Lysa Bélaïcha reprend son siège.

CO-230516-6.19

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-026 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE BORNES-FONTAINES (CONTRAT 1) (OPTION 2) (SD-2023-1249)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-026 pour la fourniture et la livraison de bornes-fontaines (contrat 1) (option 2), pour une période de deux ans débutant à compter de l'émission du bon de commande, au plus bas soumissionnaire conforme, St-Germain égouts et aqueducs inc., pour un montant estimé à 297 584,04 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-6.20

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-027 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE PLANAGE ET DE RESURFAÇAGE DES CHAUSSEES AINSI QUE LA RÉFECTION DES TROTTOIRS - LOT 1 ET AFFECTATION DE SOMMES EN PROVENANCE DES REVENUS DE L'ANNÉE PERÇUS EN TAXE DÉDIÉE (SD-2023-0644)

Il est proposé :

1° d'adjuger le contrat APP-23-027 pour l'exécution de travaux de planage et de resurfaçage des chaussées ainsi que la réfection des trottoirs - Lot 1, au plus bas soumissionnaire conforme, Pavages Métropolitain inc.,

pour un montant estimé à 2 960 682,70 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis;

2° d'affecter, en provenance des revenus de l'année perçus en taxe dédiée :

2.1° une somme de 2 703 497,93 \$ afin de prévoir les crédits requis pour l'exécution des travaux;

2.2° une somme de 101 425,49 \$ afin de prévoir les crédits requis pour les honoraires de surveillance externe et les services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux.

2.3° une somme de 118 427,31 \$ afin de prévoir les crédits requis pour les honoraires de surveillance interne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-6.21

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-032 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES ALCIDE-MÉTIVIER ET JULES MOULIN (SD-2023-0593)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-032 pour l'exécution de travaux de réfection des rues Alcide-Métivier et Jules Moulin, au plus bas soumissionnaire conforme, Location D'Angelo inc., pour un montant estimé à 3 050 000 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-6.22

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-035 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉNOVATION D'URGENCE À LA MAISON ROLLIN-BRAIS (SD-2023-1260)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-035 pour l'exécution de travaux de rénovation d'urgence à la Maison Rollin-Brais, au plus bas soumissionnaire conforme, Groupe Atwill-Morin inc., pour un montant estimé à 191 975,14 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-6.23

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-036 POUR LA LOCATION DE TOILETTES MOBILES CHIMIQUES (SD-2023-0641)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-036 pour la location de toilettes mobiles chimiques, pour la période du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2025, au plus bas soumissionnaire conforme, GFL Environmental inc., pour un montant estimé à 203 922,88 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-6.24**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-045 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES LIENS PIÉTONNIERS DES RUES DE LA SAUGE, DES SPIRÉES ET DES SEMIS (SD-2023-1276)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-045 pour l'exécution de travaux d'aménagement des liens piétonniers des rues de la Sauge, des Spirées et des Semis, au plus bas soumissionnaire conforme, Les pavages et terrassements St-Bruno inc., pour un montant estimé à 304 095,54 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-6.25**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-025 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR UNE ÉTUDE TYPOMORPHOLOGIQUE DES SECTEURS ANCIENS ET UN INVENTAIRE DES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX (SD-2023-1345)**

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par M. Karl Ferraro, d'adjuger le contrat APP-23-025 pour la fourniture de services professionnels pour une étude typomorphologique des secteurs anciens et un inventaire des bâtiments patrimoniaux, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, Bergeron, Gagnon inc., pour un montant estimé à 247 569,78 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. BIENS IMMOBILIERS**CO-230516-7.1****APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC 1025 MIXTE S.E.C. RELATIVE À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DANS L'EMPRISE DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE, SUR LE LOT 2 951 564 DU CADASTRE DU QUÉBEC, ET À SON OCCUPATION PAR DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INCENDIE (SD-2023-0320)**

Il est proposé d'approuver l'entente avec 1025 Mixte S.E.C. relative à l'exécution de travaux dans l'emprise du domaine public de la Ville, sur le lot 2 951 564 du cadastre du Québec, et à son occupation par des équipements de protection incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-7.2**APPROBATION D'UN BAIL AVEC 9393-3588 QUÉBEC INC. PORTANT SUR LE LOCAL P28-P29 DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2023-1217)**

Il est proposé d'approuver le bail avec 9393-3588 Québec inc., faisant affaires sous le nom Alice & Theo, portant sur le local P28-P29 du Marché public de Longueuil, d'une superficie de 500 pi², pour la période du

13 mai 2023 au 31 octobre 2023, et pour un loyer mensuel de 661,67 \$, taxes non comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-7.3

APPROBATION D'UN BAIL AVEC CLAUDE CHARBONNEAU PORTANT SUR LE SITE COMPOSÉ DES EMPLACEMENTS S20 À S32, SITUÉ DANS LES SERRES EXTÉRIEURES DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2023-1054)

Il est proposé d'approuver le bail avec Claude Charbonneau portant sur le site composé des emplacements S20 à S32, situé dans les serres extérieures du Marché public de Longueuil, pour la période du 15 juin au 15 septembre 2023, et pour un loyer de 1 800 \$, taxes non comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-7.4

APPROBATION D'UN BAIL AVEC FRÉCHETTE FRUITS & LÉGUMES INC. PORTANT SUR LE SITE COMPOSÉ DES EMPLACEMENTS S7 À S12 ET S38 À S43, SITUÉ DANS LES SERRES EXTÉRIEURES DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2023-1035)

Il est proposé d'approuver le bail avec Fréchette fruits & légumes inc. portant sur le site composé des emplacements S7 à S12 et S38 à S43, situé dans les serres extérieures du Marché public de Longueuil, pour la période du 1^{er} mai 2023 au 30 novembre 2023, et pour un loyer de 14 000 \$, taxes non comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-7.5

APPROBATION D'UN BAIL AVEC L'ASSOCIATION DES TRAVAUX PUBLICS DU QUÉBEC PORTANT SUR DEUX ESPACES DE BUREAU SITUÉS AU REZ-DE-CHAUSSÉE DE L'ÉDIFICE SITUÉ AU 789, BOULEVARD ROLAND-THERRIEN (SD-2023-1023)

Il est proposé d'approuver le bail avec l'Association des travaux publics du Québec portant sur les espaces de bureau OC07 et OC08 situés au rez-de-chaussée de l'édifice situé au 789, boulevard Roland-Therrien, pour la période du 1^{er} mai 2023 au 31 octobre 2025 et pour un loyer annuel de 2400 \$, taxes non comprises, avec indexation selon les termes du bail, ainsi qu'un loyer additionnel de 600 \$, pour le réseau internet, taxes non comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. RÈGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

CO-230516-8.1**APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LONGUEUIL, FAISANT AFFAIRES SOUS LE NOM RÉSEAU DE TRANSPORT DE LONGUEUIL, CONCERNANT LA RÉALISATION D'UNE VOIE RÉSERVÉE SUR LE CHEMIN DE CHAMBLY (SD-2023-1063)**

Il est proposé d'approuver l'entente avec la Société de transport de Longueuil, faisant affaires sous le nom Réseau de Transport de Longueuil, concernant la réalisation d'une voie réservée sur le chemin de Chambly, et dont le texte est substantiellement conforme au projet joint au sommaire décisionnel SD-2023-1063.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-8.2**APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC GROUPE BIM DU QUÉBEC CONCERNANT LA PARTICIPATION DE LA VILLE AU PROGRAMME DE DIAGNOSTIC NUMÉRIQUE DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE QUÉBÉCOISE POUR LA CONSTRUCTION 4.0 (SD-2023-1130)**

Il est proposé d'approuver l'entente avec Groupe BIM du Québec concernant la participation de la Ville au programme de diagnostic numérique dans le cadre de l'Initiative québécoise pour la construction 4.0, par laquelle une subvention d'un montant maximal de 9 600 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour un service de diagnostic général de l'organisation ou de 14 500 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour un service de diagnostic en profondeur d'un département, est octroyée à la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-8.3**APPROBATION DE L'ADDENDA N° 1 MODIFIANT L'ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION DES PARENTS ET DES HANDICAPÉS DE LA RIVE-SUD MÉTROPOLITAINE CONCERNANT L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DU PROJET TRANSFORM'ART (SD-2023-0944)**

Il est proposé d'approuver l'addenda n° 1 modifiant l'entente avec l'Association des parents et des handicapés de la Rive-Sud métropolitaine concernant l'octroi d'une aide financière pour la réalisation du projet *Transform'art*, afin de prolonger sa durée jusqu'au 31 août 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-8.4**APPROBATION DE L'ADDENDA N° 1 MODIFIANT L'ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION D'INFORMATIONS EN LOGEMENTS ET IMMEUBLES ADAPTÉS (AILIA) CONCERNANT L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DU PROJET POUR UNE RELANCE DES LOGEMENTS ADAPTÉS (SD-2023-1188)**

Il est proposé d'approuver l'addenda n° 1 modifiant l'entente avec l'Association d'informations en logements et immeubles adaptés (AILIA) concernant l'octroi d'une aide financière pour la réalisation du projet *Pour*

une relance des logements adaptés, afin de prolonger sa durée jusqu'au 30 novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-8.5

ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT POUR LA RÉALISATION D'UNE MURALE SUR LA FAÇADE EST DU BÂTIMENT SITUÉ AU 880, CHEMIN DE CHAMBLY (SD-2023-0097)

Il est proposé d'attribuer de gré à gré le contrat pour la réalisation d'une murale sur la façade est du bâtiment situé au 880, chemin de Chambly, propriété de 9164-1241 Québec inc dont la Ville a obtenu le consentement, à Simon Bachand, pour une période prenant fin le 15 décembre 2028, pour un montant de 19 545,75 \$, taxes comprises, et selon l'entente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-8.6

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2023-1221 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2019-1065 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ABATTAGE DE FRÊNES (SD-2023-0979)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2023-1221 modifiant le Règlement CO-2019-1065 établissant un programme d'aide financière pour l'abattage de frênes.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-8.7

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT ORDONNANT DES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DE STATIONS DE POMPAGE D'EAUX USÉES DE COMPÉTENCE LOCALE ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2023-0868)

M. Marc-Antoine Azouz donne un avis de motion qu'un règlement ordonnant des travaux de mise à niveau de stations de pompage d'eaux usées de compétence locale et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt, sera présenté.

CO-230516-8.8**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2023-1226 ORDONNANT DES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DE STATIONS DE POMPAGE D'EAUX USÉES DE COMPÉTENCE LOCALE ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2023-0868)**

M. Marc-Antoine Azouz procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2023-1226 ordonnant des travaux de mise à niveau de stations de pompage d'eaux usées de compétence locale et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.*

CO-230516-8.9**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2009-578 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS (SD-2023-1174)**

M. Carl Lévesque donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le *Règlement CO-2009-578 sur les permis et certificats*, sera présenté.

CO-230516-8.10**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2023-1229 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2009-578 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS (SD-2023-1174)**

M. Carl Lévesque procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2023-1229 modifiant le Règlement CO-2009-578 sur les permis et certificats.*

CO-230516-8.11**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2009-577 ÉTABLISSANT UN CODE DU LOGEMENT POUR LA VILLE DE LONGUEUIL (SD-2023-1177)**

Mme Marjolaine Mercier donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le *Règlement CO-2009-577 établissant un Code du logement pour la Ville de Longueuil*, sera présenté.

CO-230516-8.12**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2023-1228 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2009-577 ÉTABLISSANT UN CODE DU LOGEMENT POUR LA VILLE DE LONGUEUIL (SD-2023-1177)**

Mme Marjolaine Mercier procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2023-1228 modifiant le Règlement CO-2009-577 établissant un Code du logement pour la Ville de Longueuil.*

CO-230516-8.13**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERS RÈGLEMENTS EN MATIÈRE DE NUISANCES, DE PAIX ET DE BON ORDRE (SD-2023-1158)**

Mme Affine Lwalalika donne un avis de motion qu'un règlement modifiant divers règlements en matière de nuisances, de paix et de bon ordre sera présenté.

CO-230516-8.14**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2023-1231 MODIFIANT DIVERS RÈGLEMENTS EN MATIÈRE DE NUISANCES, DE PAIX ET DE BON ORDRE (SD-2023-1158)**

Mme Affine Lwalalika procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2023-1231 modifiant divers règlements en matière de nuisances, de paix et de bon ordre*.

CO-230516-8.15**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT SUR LES SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL (SD-2023-1341)**

M. Sylvain Laroque donne un avis de motion qu'un règlement sur les sociétés de développement commercial sera présenté.

CO-230516-8.16**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2023-1233 SUR LES SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL**

M. Sylvain Laroque procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2023-1233 sur les sociétés de développement commercial*.

CO-230516-8.17**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CM-2002-14 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS (SD-2023-0642)**

M. Jonathan Tabarah donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le *Règlement CM-2002-14 concernant la rémunération des élus*, sera présenté.

CO-230516-8.18**PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2023-1227 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CM-2002-14 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS**

M. Jonathan Tabarah procède à la présentation du projet de *Règlement CO-2023-1227 modifiant le Règlement CM-2002-14 concernant la rémunération des élus*.

CO-230516-8.19**APPROBATION D'UNE ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE AVEC MÉTIERS ET TRADITIONS CONCERNANT L'ORGANISATION DU MARCHÉ DE NOËL, DU GRAND RASSEMBLEMENT DE MÉTIERS ET TRADITIONS SUR LA ROUTE ET DES ACTIVITÉS EN LIEN AVEC LES TRADITIONS, LES MÉTIERS TRADITIONNELS ET LE PATRIMOINE IMMATÉRIEL VIVANT (SD-2023-0077)**

Il est proposé d'approuver l'entente d'aide financière avec Métiers et traditions concernant l'organisation du Marché de Noël, du Grand rassemblement de Métiers et Traditions sur la route et des activités en lien avec les traditions, les métiers traditionnels et le patrimoine immatériel vivant, par laquelle une aide financière de 90 000 \$ pour l'année 2023, 92 700 \$ pour l'année 2024 et 84 872 \$ pour l'année 2025, taxes comprises, le cas échéant, est octroyée à cet organisme, pour une période prenant fin le 31 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-8.20**APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC ALPHA IOTA CONCERNANT LA RÉALISATION DU PROJET AU CŒUR DE L'ALPHA POPULAIRE (SD-2023-1168)**

Il est proposé :

1° d'approuver l'entente avec Alpha Iota concernant la réalisation du projet *Au cœur de l'alpha populaire*, par laquelle une aide financière de 40 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, est octroyée à cet organisme, pour une période prenant fin au plus tard le 30 septembre 2024;

2° d'affecter une somme de 40 000 \$ en provenance du fonds de développement social afin de prévoir les crédits requis à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-8.21**APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC ALPHA IOTA CONCERNANT LA RÉALISATION DU PROJET DES AUTEURS D'ICI ET D'AILLEURS - LES PETITS CHAPITRES (SD-2023-1155)**

Il est proposé :

1° d'approuver l'entente avec Alpha Iota concernant la réalisation du projet *Des auteurs d'ici et d'ailleurs - Les petits chapitres*, par laquelle une aide financière de 14 200 \$, taxes comprises, le cas échéant, est octroyée à cet organisme, pour une période prenant fin au plus tard le 31 octobre 2024;

2° d'affecter une somme de 14 200 \$ en provenance du fonds de développement social afin de prévoir les crédits requis à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-8.22**APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC CALACS LONGUEUIL INC. CONCERNANT LA RÉALISATION DU PROJET MAINTIEN DES SERVICES AU CALACS LONGUEUIL (SD-2023-1153)**

Il est proposé :

1° d'approuver l'entente avec CALACS Longueuil inc. concernant la réalisation du projet *Maintien des services au CALACS Longueuil*, par laquelle une aide financière de 25 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, est octroyée à cet organisme, pour une période prenant fin au plus tard le 31 mai 2024;

2° d'affecter une somme de 25 000 \$ en provenance du fonds de développement social afin de prévoir les crédits requis à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-8.23**APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC LE COMITÉ ACTION POPULAIRE LEMOYNE CONCERNANT LA RÉALISATION DU PROJET LE FRIGO SUR LA ROUTE (SD-2023-1185)**

Il est proposé :

1° d'approuver l'entente avec le Comité action populaire LeMoyné concernant la réalisation du projet *Le Frigo sur la route*, par laquelle une aide financière de 25 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, est octroyée à cet organisme, pour une période prenant fin au plus tard le 31 janvier 2025;

2° d'affecter une somme de 25 000 \$ en provenance du fonds de développement social afin de prévoir les crédits requis à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-8.24**APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC JOUJOUTHÈQUE DE SAINT-HUBERT CONCERNANT LA RÉALISATION DU PROJET DÉVELOPPEMENT D'ATELIERS ET D'ACTIVITÉS POUR LES JEUNES DE LA RÉGION (SD-2023-1165)**

Il est proposé :

1° d'approuver l'entente avec Joujouthèque de Saint-Hubert concernant la réalisation du projet *Développement d'ateliers et d'activités pour les jeunes de la région*, par laquelle une aide financière de 25 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, est octroyée à cet organisme, pour une période prenant fin au plus tard le 30 juin 2024;

2° d'affecter une somme de 25 000 \$ en provenance du fonds de développement social afin de prévoir les crédits requis à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-8.25**APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC LA BOUFFE DU CARREFOUR CONCERNANT LA RÉALISATION DU PROJET LES JARDINS À PARTAGER SAINT-HUBERT (SD-2023-1182)**

Il est proposé :

1° d'approuver l'entente avec La bouffe du carrefour concernant la réalisation du projet *Les jardins à partager Saint-Hubert*, par laquelle une aide financière de 40 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, est octroyée à cet organisme, pour une période prenant fin au plus tard le 30 septembre 2024;

2° d'affecter une somme de 40 000 \$ en provenance du fonds de développement social afin de prévoir les crédits requis à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-8.26**APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC LA HALTE DU COIN CONCERNANT LA RÉALISATION DU PROJET MAINTIEN DU POSTE DE TRAVAILLEUR DE MILIEU POUR UNE PRÉSENCE SOUTENUE DANS LE QUARTIER AVOISINANT LA RESSOURCE (SD-2023-1184)**

Il est proposé :

1° d'approuver l'entente avec La halte du coin concernant la réalisation du projet *Maintien du poste de travailleur de milieu pour une présence soutenue dans le quartier avoisinant la ressource*, par laquelle une aide financière de 25 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, est octroyée à cet organisme, pour une période prenant fin au plus tard le 1^{er} juin 2024;

2° d'affecter une somme de 25 000 \$ en provenance du fonds de développement social afin de prévoir les crédits requis à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-8.27**APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC LE ZÈBRE JAUNE CONCERNANT LA RÉALISATION DU PROJET LES ATELIERS-CRÉATION POUR FILLES DE COULEURS - MÉDIATION ET FORUM CITOYEN (SD-2023-1167)**

Il est proposé :

1° d'approuver l'entente avec Le zèbre jaune concernant la réalisation du projet *Les ateliers-crédation Pour Filles de Couleurs - médiation et forum citoyen*, par laquelle une aide financière de 25 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, est octroyée à cet organisme, pour une période prenant fin au plus tard le 31 mars 2025;

2° d'affecter une somme de 25 000 \$ en provenance du fonds de développement social afin de prévoir les crédits requis à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-8.28**APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC L'ENTRAIDE CHEZ NOUS CONCERNANT LA RÉALISATION DU PROJET PRÉDÉMARRAGE DE L'ÉPICERIE SOLIDAIRE (SD-2023-1172)**

Il est proposé :

1° d'approuver l'entente avec L'entraide chez nous concernant la réalisation du projet *Prédémarrage de l'épicerie solidaire*, par laquelle une aide financière de 25 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, est octroyée à cet organisme, pour une période prenant fin au plus tard le 30 avril 2024;

2° d'affecter une somme de 25 000 \$ en provenance du fonds de développement social afin de prévoir les crédits requis à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-8.29**APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC L'ENVOL PROGRAMME D'AIDE AUX JEUNES MÈRES CONCERNANT LA RÉALISATION DU PROJET SOUTENIR LE PLEIN POTENTIEL, ATELIERS THÉRAPEUTIQUES POUR LES ENFANTS (SD-2023-1183)**

Il est proposé :

1° d'approuver l'entente avec L'Envol Programme d'aide aux jeunes mères concernant la réalisation du projet *Soutenir le plein potentiel, ateliers thérapeutiques pour les enfants*, par laquelle une aide financière de 16 800 \$, taxes comprises, le cas échéant, est octroyée à cet organisme, pour une période prenant fin au plus tard le 31 mai 2024;

2° d'affecter une somme de 16 800 \$ en provenance du fonds de développement social afin de prévoir les crédits requis à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-8.30**APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC LA LIGUE DE SOCCER MINEUR DE LONGUEUIL CONCERNANT LA RÉALISATION DU PROJET SOCCER INCLUSION CSL (SD-2023-1142)**

Il est proposé :

1° d'approuver l'entente avec La ligue de soccer mineur de Longueuil concernant la réalisation du projet *Soccer inclusion CSL*, par laquelle une aide financière de 25 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, est octroyée à cet organisme, pour une période prenant fin au plus tard le 3 septembre 2023;

2° d'affecter une somme de 25 000 \$ en provenance du fonds de développement social afin de prévoir les crédits requis à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-8.31**APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC LA MAISON TREMLIN DE LONGUEUIL CONCERNANT LA RÉALISATION DU PROJET ENSEMBLE, ON VA PLUS LOIN (SD-2023-1173)**

Il est proposé :

1° d'approuver l'entente avec La maison Tremplin de Longueuil concernant la réalisation du projet *Ensemble, on va plus loin*, par laquelle une aide financière de 25 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, est octroyée à cet organisme, pour une période prenant fin au plus tard le 21 juin 2024;

2° d'affecter une somme de 25 000 \$ en provenance du fonds de développement social afin de prévoir les crédits requis à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-8.32**APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC LOISIRS DU VIEUX-LONGUEUIL CONCERNANT LA RÉALISATION DU PROJET PLACOTONS POUR MIEUX SE CONNAÎTRE (SD-2023-1175)**

Il est proposé :

1° d'approuver l'entente avec Loisirs du Vieux-Longueuil concernant la réalisation du projet *Placotons pour mieux se connaître*, par laquelle une aide financière de 24 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, est octroyée à cet organisme, pour une période prenant fin au plus tard le 30 avril 2025;

2° d'affecter une somme de 24 000 \$ en provenance du fonds de développement social afin de prévoir les crédits requis à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-8.33**APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC MAISON DE JEUNES SAC-ADO CONCERNANT LA RÉALISATION DU PROJET ESPACE DE BIEN-ÊTRE POUR LES ADOLESCENTS EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ (SD-2023-1166)**

Il est proposé :

1° d'approuver l'entente avec Maison de jeunes Sac-Ado concernant la réalisation du projet *Espace de bien-être pour les adolescents en situation de vulnérabilité*, par laquelle une aide financière de 15 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, est octroyée à cet organisme, pour une période prenant fin au plus tard le 1^{er} décembre 2024;

2° d'affecter une somme de 15 000 \$ en provenance du fonds de développement social afin de prévoir les crédits requis à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-8.34**APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC MAISON DE LA FAMILLE LA PARENTR'AIDE CONCERNANT LA RÉALISATION DU PROJET UNE PLACE POUR TOUS (SD-2023-1171)**

Il est proposé :

1° d'approuver l'entente avec Maison de la famille La Parentr'aide concernant la réalisation du projet *Une place pour tous*, par laquelle une aide financière de 25 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, est octroyée à cet organisme, pour une période prenant fin au plus tard le 31 mai 2024;

2° d'affecter une somme de 25 000 \$ en provenance du fonds de développement social afin de prévoir les crédits requis à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-8.35**APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC PREMIERS PAS CHAMPLAIN CONCERNANT LA RÉALISATION DU PROJET ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS DANS LE DÉVELOPPEMENT LANGAGIER DE LEUR ENFANT (SD-2023-1178)**

Il est proposé :

1° d'approuver l'entente avec Premiers pas Champlain concernant la réalisation du projet *Accompagnement des parents dans le développement langagier de leur enfant*, par laquelle une aide financière de 25 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, est octroyée à cet organisme, pour une période prenant fin au plus tard le 30 septembre 2024;

2° d'affecter une somme de 25 000 \$ en provenance du fonds de développement social afin de prévoir les crédits requis à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-8.36**APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC LA FONDATION TOUT POUR LES ENFANTS CONCERNANT L'ORGANISATION DE L'ÉVÉNEMENT RIBFEST (SD-2023-0748)**

Il est proposé d'approuver l'entente avec la Fondation tout pour les enfants concernant l'organisation de l'événement *Ribfest*, pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. CIRCULATION ET TRANSPORT**10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME****11. AFFAIRES DIVERSES****12. ORIENTATIONS POUR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**

CO-230516-12.1**AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-21-157 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'ÉTUDES GÉOTECHNIQUES ET DE CARACTÉRISATIONS ENVIRONNEMENTALES DANS LE CADRE DES PROGRAMMES TRIENNAUX D'IMMOBILISATIONS LOCAL ET D'AGGLOMÉRATION (CONTRAT 1) (SD-2023-1089)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser une dépense de 102 518 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-21-157 pour la fourniture de services professionnels d'études géotechniques et de caractérisations environnementales dans le cadre des programmes triennaux d'immobilisations local et d'agglomération (contrat 1), requise pour la fourniture de services professionnels d'études géotechniques et de caractérisations environnementales dans le cadre du projet de reconstruction de l'usine d'eau potable Mario Petrone.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-12.2**ADJUDICATION DU CONTRAT-CADRE APP-23-020 POUR LA RÉPARATION DE TOITURES DE DIVERS BÂTIMENTS MUNICIPAUX (SD-2023-1216)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'adjuger le contrat-cadre APP-23-020 pour la réparation de toitures de divers bâtiments municipaux, pour une période de trois ans débutant le 1er juin 2023, au plus bas soumissionnaire conforme, Toitures trois étoiles inc., pour un montant de 581 488,36 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis;

2° que toute dépense à être effectuée ou engagée dans le cadre de ce contrat soit dûment autorisée par le conseil, le comité exécutif ou un responsable d'activité budgétaire conformément aux règlements de délégation en vigueur, après vérification de la disponibilité des crédits nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-12.3**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-023 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE CHARBON ACTIF EN POUDRE (SD-2023-1189)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-23-023 pour la fourniture et la livraison de charbon actif en poudre, pour une période prenant fin le 31 mars 2024, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Brenntag Canada inc., pour un montant estimé à 211 025,12 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-12.4**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) 2023 POUR LA RECONSTRUCTION DE L'USINE D'EAU POTABLE MARIO-PETRONE (SD-2023-1338)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° que la Ville s'engage à :

1.1° respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

1.2° assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Ville pour la réalisation des travaux;

1.3° réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

1.4° payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

1.5° assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023;

1.6° assumer tous les coûts non admissibles au Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023 associés à son projet,

incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts;

2° d'autoriser le Service grands projets de la Direction générale adjointe - Développement durable à présenter le projet de reconstruction de l'usine d'eau potable Mario-Petrone au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023;

3° de désigner la chef de service du Service des grands projets ou la directrice générale adjointe - Développement durable comme personne autorisée à agir et à signer en son nom tous les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-12.5

AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES MENTIONNÉS SUR LA LISTE DU 24 AVRIL 2023 PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2023-1424)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser les virements budgétaires apparaissant sur la liste du 24 avril 2023, au montant de 1 175 078 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-12.6

ADOPTION DU PLAN D'ACTION POUR LA RECONNAISSANCE ET LA PROTECTION DES COLLINES MONTRÉGIENNES (SD-2023-0497)

CONSIDÉRANT que la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a adopté, le 8 septembre 2022 dernier, un Plan d'action pour la reconnaissance et la protection des collines Montérégiennes, soit un ensemble comprenant dix collines, dont le mont Saint-Bruno;

CONSIDÉRANT que ce Plan d'action comprend 15 actions découlant des quatre mesures suivantes :

- 1° adapter et harmoniser les outils d'aménagement;
- 2° instaurer et pérenniser la reconnaissance et la protection des collines;
- 3° assurer une meilleure protection des espaces d'intérêt;
- 4° développer un sentiment de fierté et mobiliser les parties prenantes;

CONSIDÉRANT que par son schéma d'aménagement et de développement, la Ville de Longueuil, dans ses compétences d'agglomération, contribue à faire reconnaître la valeur du patrimoine paysager et naturel de la colline montréalaise du mont Saint-Bruno et identifie des interventions à privilégier pour le préserver et le mettre en valeur;

CONSIDÉRANT que la Ville de Longueuil est visée en tant qu'acteur pour collaborer à la réalisation de certaines des actions identifiées au Plan d'action grâce à la présence sur son territoire du mont Saint-Bruno identifié au Schéma d'aménagement et de développement comme un paysage emblématique;

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil.

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le Plan d'action pour la reconnaissance et la protection des collines Montérégiennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-12.7

ADOPTION DU RAPPORT DES ACTIVITÉS 2022 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SD-2023-1349)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le rapport des activités 2022 du Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-12.8

ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-23-024 POUR L'ACQUISITION D'ORDINATEURS PORTABLES ET LEURS ACCESSOIRES COMPLÉMENTAIRES (SD-2023-0669)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'attribuer de gré à gré le contrat GG-23-024 pour l'acquisition d'ordinateurs portables et leurs accessoires complémentaires, à ITI inc., par l'entremise du Centre d'acquisition gouvernemental, pour un montant estimé à 248 488,22 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-12.9**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-151 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE MUNITIONS DE PRATIQUE DE CALIBRE 9 MM (CONTRAT 2) (SD-2023-1295)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-22-151 pour la fourniture et la livraison de munitions de pratique de calibre 9 mm (contrat 2), pour une période de deux ans, au plus bas soumissionnaire conforme, Les Munitions MMP inc., pour un montant estimé à 221 901,75 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-12.10**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-165 POUR LA MISE À NIVEAU DES SYSTÈMES DE DOSAGE D'ALUN ET DE POLY-SILICO-SULFATE D'ALUMINIUM (PASS) À L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE LOUISE-GRAVEL (SD-2023-0984)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-22-165 pour la mise à niveau des systèmes de dosage d'alun et de poly-silico-sulfate d'aluminium (PASS) à l'usine de production d'eau potable Louise-Gravel, au plus bas soumissionnaire conforme, Nordmec Construction inc., pour un montant de 4 950 404,30 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-12.11**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-017 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'ANTHRACITE (SD-2023-1333)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-23-017 pour la fourniture et la livraison d'anthracite, pour une période prenant fin le 31 décembre 2023, au plus bas soumissionnaire conforme, Distribution

Glass Jet inc., pour un montant estimé à 238 975,54 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-12.12

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-021 POUR LE SERVICE DE MESSAGERIE (OPTION 2) (SD-2023-1268)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-23-021 pour le service de messagerie (option 2), pour une période de cinq ans, au plus bas soumissionnaire, Globex courrier express international inc., pour un montant de 643 526,57 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-12.13

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-039 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES EN MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ AUX OUVRAGES D'AGGLOMÉRATION D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES (CONTRAT 1) (SD-2023-1426)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-23-039 pour la fourniture de services en mécanique de procédé aux ouvrages d'agglomération d'assainissement des eaux usées (contrat 1), pour une période de trois ans, au plus bas soumissionnaire conforme, Groupe Mécano inc., pour un montant estimé à 1 068 220,77 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-12.14

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-039 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES EN MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ AUX OUVRAGES D'AGGLOMÉRATION DE PRODUCTION D'EAU POTABLE (CONTRAT 2) (SD-2023-1427)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres

présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-23-039 pour la fourniture de services en mécanique de procédé aux ouvrages d'agglomération de production d'eau potable (contrat 2), pour une période de trois ans, au plus bas soumissionnaire conforme, Oslo Construction inc., pour un montant estimé à 445 305,22 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-12.15

ENTÉRINEMENT D'UNE TRANSACTION ET QUITTANCE INTERVENUE ENTRE LA VILLE ET L'EMPLOYÉ N° 168793 (SD-2023-1210)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'entériner la transaction et quittance intervenue entre la Ville et l'employé n° 168793 relative aux modalités d'ententes découlant de la plainte de ce dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-12.16

APPROBATION D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT TERRITORIAL EN CULTURE EN LIEN AVEC LA COLLECTIVITÉ DE LA MONTÉRÉGIE, RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE PARTENARIAT TERRITORIAL DE LA MONTÉRÉGIE 2023-2026 (SD-2023-1374)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver l'entente de partenariat territorial en culture en lien avec la collectivité de la Montérégie, relative à la mise en œuvre du Programme de partenariat territorial de la Montérégie 2023-2026, à intervenir entre la Ville, le Conseil des arts et des lettres du Québec, la ministre des Affaires municipales, les MRC d'Acton, de Beauharnois-Salaberry, du Haut-Richelieu, du Haut-Saint-Laurent, des Jardins-De-Napierville, de Marguerite-d'Youville, des Maskoutains, de Pierre-de Saurel, de Roussillon, de Rouville, de la Vallée-du-Richelieu, et de Vaudreuil-Soulanges, le Conseil des Arts et de la Culture de Vaudreuil-Soulanges, la Table de concertation régionale de la Montérégie et Culture Montérégie;

2° de désigner la MRC de Beauharnois-Salaberry organisme mandataire de la mise en œuvre de l'entente;

3° de confirmer la participation de la Ville en y affectant 150 000 \$ pour la durée de l'entente provenant du Fonds régions et ruralité;

4° de désigner le directeur général de la Ville de Longueuil à siéger au comité des partenaires prévu à l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-12.17

ADOPTION DU RÈGLEMENT CA-2023-388 ORDONNANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE RÉAMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT DE LA CASERNE 43 ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2023-1281)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le *Règlement CA-2023-388 ordonnant des travaux de réfection et de réaménagement du stationnement de la caserne 43 et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-12.18

ADOPTION DU RÈGLEMENT CA-2023-390 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES PRÉPARATOIRES ET DE PLANS ET DEVIS POUR DES TRAVAUX RELATIFS AUX OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES (SD-2023-1414)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le *Règlement CA-2023-390 décrétant un emprunt pour le paiement d'honoraires professionnels pour la réalisation d'études préparatoires et de plans et devis pour des travaux relatifs aux ouvrages d'assainissement des eaux usées.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-12.19**ADOPTION DU RÈGLEMENT CA-2023-391 ORDONNANT DES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU D'OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2023-1415)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le *Règlement CA-2023-391 ordonnant des travaux de mise à niveau d'ouvrages d'assainissement des eaux usées et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230516-12.20**ADOPTION DU RÈGLEMENT CA-2023-393 ORDONNANT DES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DES OUVRAGES DE PRODUCTION D'EAU PORTABLE ET D'INFRASTRUCTURES CONNEXE ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN ET POUR LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2023-1331)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le *Règlement CA-2023-393 ordonnant des travaux de mise à niveau des ouvrages de production d'eau portable et d'infrastructures connexe et décrétant, à cette fin et pour le paiement d'honoraires professionnels, un emprunt.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. CLÔTURE**CO-230516-13.1****PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle.

CO-230516-13.2

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé de lever la séance, il est 22 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présidente,

La greffière,

Reine Bombo-Allara

Sophie Deslauriers